



*Procès-verbal*  
*Le mercredi 27 novembre 2002 - n° 134*

*10 heures*

**Présidente : Mme Louise Harel**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Des documents concernant des projets soutenus par Valorisation-Recherche Québec.

(Dépôt n° 1614-20021127)

\_\_\_\_\_

M. Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport 2001-2002 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval.

(Dépôt n° 1615-20021127)

Les rapports annuels des Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 :

— Chaudières-Appalaches ;

(Dépôt n° 1616-20021127)

— Mauricie et Centre-du-Québec ;

(Dépôt n° 1617-20021127)

— Montréal-Centre.

(Dépôt n° 1618-20021127)

27 novembre 2002

---

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les rapports annuels 2001-2002, des Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

- Chaudières-Appalaches ;
- Mauricie et Centre-du-Québec ;
- Montréal-Centre ;

soient déferés à la Commission des affaires sociales pour étude ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

---

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels à l'égard du site historique et de la maison John-Wilson-McConnell.

(Dépôt n° 1619-20021127)

---

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse écrite à une pétition présentée le 22 octobre 2002 par Mme Leblanc (Beauce-Sud) concernant l'autoroute 73.

(Dépôt n° 1620-20021127)

---

**27 novembre 2002**

---

M. Brouillet, premier vice-président, dépose :

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 14 novembre 2002 :

- Décision 1117 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés ;  
(Dépôt n° 1621-20021127)
- Décision 1119 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les services relatifs aux voyages et les voyages à l'extérieur du Québec ;  
(Dépôt n° 1622-20021127)
- Décision 1120 concernant le Règlement sur le versement d'une compensation financière aux cadres intermédiaires des restaurants de l'Assemblée nationale.  
(Dépôt n° 1623-20021127)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 26 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 121 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1624-20021127)

27 novembre 2002

---

M. Bordeleau (Acadie), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 19 et 26 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1625-20021127)

### **Dépôt de pétitions**

M. Boulianne (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 207 citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande, concernant le chemin du rang 10.

(Dépôt n° 1626-20021127)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Un projet de lettre, en date du 27 novembre 2002, adressée à Mme Doris Paradis, Vérificatrice générale par intérim, par M. Charest, chef de l'opposition officielle, concernant la construction du siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal.

(Dépôt n° 1627-20021127)

**Motions sans préavis**

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n<sup>o</sup> 131, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives, les 3 et 4 décembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 3 décembre 2002

15 h 00 à 15 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
15 h 15 à 15 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 30 à 16 h 15	Conseil scolaire de l'Île de Montréal
16 h 15 à 17 h 00	Commission scolaire de Montréal
17 h 00 à 17 h 45	Commission scolaire Marguerite Bourgeoys
20 h 00 à 20 h 45	Commission scolaire Lester-B. Pearson
20 h 45 à 21 h 30	CSN - Conseil central du Montréal métropolitain
21 h 30 à 22 h 15	Commission scolaire English-Montréal
22 h 15 à 23 h 00	Alliance des professeures et professeurs de Montréal
23 h 00 à 24 h 00	Syndicat des travailleuses et travailleurs du conseil scolaire de l'Île de Montréal, Syndicat des professionnels du conseil scolaire de l'Île de Montréal et Personnel professionnel non-syndiqué du conseil scolaire de l'Île de Montréal

**27 novembre 2002**

---

Le mercredi 4 décembre 2002

15 h 00 à 15 h 45	Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal
15 h 45 à 16 h 30	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
16 h 30 à 17 h 15	Ligue des propriétaires de Montréal
17 h 15 à 17 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
17 h 30 à 17 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition sauf à l'égard de :

- Syndicat des travailleuses et travailleurs du conseil scolaire de l'Île de Montréal, Syndicat des professionnels du conseil scolaire de l'Île de Montréal et Personnel professionnel non-syndiqué du conseil scolaire de l'Île de Montréal ;

pour lesquels la durée maximale de leur exposé sera de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission sera d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

27 novembre 2002

---

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 127, Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance, le jeudi 28 novembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

Le jeudi 28 novembre 2002

11 h 00 à 11 h 12	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
11 h 12 à 11 h 24	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
11 h 24 à 11 h 30	Remarques préliminaires des députés indépendants
11 h 30 à 12 h 15	Association des éducatrices en milieu familial
12 h 15 à 13 h 00	Fédération des centres de la petite enfance du Québec
15 h 00 à 15 h 45	Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance
15 h 45 à 16 h 30	Association des garderies privées du Québec
16 h 30 à 17 h 15	Centrale des syndicats nationaux
17 h 15 à 18 h 00	Centrale des syndicats du Québec
20 h 00 à 20 h 45	CARRA
20 h 45 à 20 h 51	Remarques finales des députés indépendants
20 h 51 à 21 h 03	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
21 h 03 à 21 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée de la façon suivante: 12 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement; 12 minutes pour le

**27 novembre 2002**

---

groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et 6 minutes pour les députés indépendants ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

M. Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les Alouettes de Montréal pour leur victoire lors de la 90<sup>e</sup> finale de la Coupe Grey à Edmonton le 24 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives ;

27 novembre 2002

---

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 132, Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 142, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Bissonnet, troisième vice-président, M. Fournier (Châteauguay) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

---

À 13 h 01, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 10.

---

#### *Adoption du principe*

**27 novembre 2002**

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 142, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 142 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 142 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

*Adoption du principe*

M. Ménard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 115 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 115 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 27 novembre 2002, adressée à Mme Doris Paradis, Vérificatrice générale par intérim, par M. Landry, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, concernant la construction du siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal.

(Dépôt n° 1628-20021127)

27 novembre 2002

---

27 novembre 2002

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

*Adoption du principe*

Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 125 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 125 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 06, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Brouillet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 02.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur les corporations religieuses.

27 novembre 2002

---

Le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, ainsi que les amendements transmis par Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Les amendements sont déclarés recevables.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, propose que le principe du projet de loi n° 116, Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 116 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 116 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

---

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 28 novembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

**27 novembre 2002**

---

En conséquence, à 21 h 19, M. Bissonnet, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 novembre 2002, à 10 heures.

*La Présidente*

**LOUISE HAREL**